

Le système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM)

L'Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada (ISMP Canada) travaille en collaboration avec l'Institut canadien pour l'information en santé (ICIS) et Santé Canada dans le développement et la mise en œuvre du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

Le SCDPIM est un programme volontaire et confidentiel qui fait la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur les incidents médicamenteux. Le partage de l'information et l'apprentissage issu des incidents médicamenteux aidera à améliorer la sécurité des patients ainsi que la qualité des soins à travers le Canada.

Le SCDPIM aura non seulement une composante de déclaration pour les établissements de santé mais aussi une composante destinée aux professionnels de la santé.

Les types d'accidents

Le SCDPIM effectuera la collecte des déclarations sur les accidents potentiels et actuels de nature critique ou non critique reliés à toute médication peu importe l'étape du système d'utilisation des médicaments soient la prescription, la communication des ordonnances, l'étiquetage du produit, l'emballage et la nomenclature, la préparation, la délivrance, la distribution, l'administration, la surveillance, la documentation ou l'utilisation. La déclaration des événements évités de justesse et des situations dangereuses fait partie intégrante à l'identification des conditions latentes qui nécessiteraient des ajustements afin de prévenir des incidents médicamenteux préjudiciables.

Les rôles de l'ICIS et de Santé Canada

Le rôle principal de l'ICIS est de développer, d'effectuer des essais pilotes et de mettre en œuvre la composante de déclaration pour les établissements de santé du SCDPIM. Une fois que cette composante de déclaration sera lancée, l'ICIS devra effectuer des études analytiques, répondre aux demandes d'information ad hoc et fournir aux partenaires des rapports exhaustifs sur les données.

Santé Canada fournit le financement, la coordination et le soutien pour le programme du SCDPIM. Son rôle est de collaborer avec les partenaires afin d'aborder certaines problématiques telles que la dénomination d'un produit pharmaceutique, l'emballage et l'étiquetage.

Le rôle de l'ISMP Canada

L'ISMP Canada est responsable du développement et de la mise en œuvre de la composante de déclaration destinée aux professionnels de la santé

De plus, avec l'information obtenue des composantes de déclaration des établissements de santé et des professionnels de la santé du SCDPIM, l'ISMP Canada va :

- Effectuer un suivi, si nécessaire
- Effectuer une analyse des causes souches pour certains incidents médicamenteux
- Développer et diffuser en temps opportun des bulletins d'information et des alertes
- Effectuer des études analytiques
- Apporter du soutien pour le développement et la mise en œuvre de mesures préventives
- Travailler en collaboration avec Santé Canada, les fabricants pharmaceutiques et autres partenaires afin de promouvoir les améliorations à l'emballage et à l'étiquetage des produits.

La déclaration des professionnels de la santé

La composante de déclaration volontaire des professionnels de la santé du SCDPIM bonifiera la composante de déclaration provenant des établissements de santé en recueillant des déclarations individuelles issues de milieux variés, dont :

- Les pharmacies communautaires
- Les programmes de soins à domicile
- Les centres d'hébergement de soins de longue durée
- Les centres de santé communautaires
- Les centres de santé ambulatoires
- Les cabinets de médecins
- Les cabinets de dentistes
- Les bureaux du coroner

Les déclarations d'incidents critiques ou potentiellement critiques seront aussi acceptés des professionnels de la santé œuvrant dans les centres hospitaliers.

La composante du programme confidentiel permet la collecte et le traitement en temps opportun des déclarations d'incidents médicamenteux envoyés sur une base volontaire par des professionnels de la santé.

Des exemples de professionnels de la santé qui peuvent envoyer des déclarations sont les suivants : médecins, infirmières, pharmaciens, assistants-technique à la pharmacie, dentistes, inhalothérapeutes, ambulanciers et gestionnaires de risque.

Les mécanismes de déclaration des professionnels de la santé

L'ISMP Canada rend disponible une variété de mécanismes de déclaration aux professionnels de la santé notamment, la soumission téléphonique ou électronique. Les déclarations peuvent être envoyées de manière anonyme, si désiré. Les formulaires et les

processus de déclaration sont disponibles en français et en anglais.

Événements sentinelles

Des déclarations d'événements sentinelles ou d'incidents critiques reçues par le biais des établissements de santé ou de la composante de déclaration effectuée par un professionnel de la santé du SCDPIM recevront une attention particulière et pourront faire objet d'une analyse des causes souches de l'ISMP Canada.

Protection de la confidentialité et de la vie privée

L'ISMP Canada s'engage à protéger la vie privée, la confidentialité et la sécurité de toute information à laquelle elle a été confiée. À cette fin, l'ISMP Canada a mis sur pied un programme de protection de la vie privée qui comprend une politique de protection de la vie privée ainsi que des procédures basées sur des normes nationales de protection de la vie privée.

La collaboration est un moyen pour améliorer la sécurité des patients

L'ISMP Canada, l'ICIS et Santé Canada travaillent de très près avec l'Institut canadien sur la sécurité des patients de même qu'un comité consultatif pour renforcer les habiletés du Canada de gérer et de coordonner de manière efficace l'information liée aux incidents médicamenteux.

L'ISMP Canada est un organisme indépendant à but non lucratif et agit en tant que ressource nationale pour la promotion de l'utilisation sécuritaire des médicaments dans l'ensemble du milieu de la santé canadien.

Ensemble, nous pouvons partager les apprentissages issus des incidents médicamenteux et diminuer les risques de récurrence.

Le système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux a été initié à travers les efforts des membres de la Coalition canadienne pour la déclaration et la prévention des incidents médicamenteux :

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada
Association canadienne des chaînes de pharmacies
Association canadienne des soins de santé
Institut canadien d'information sur la santé
Association médicale canadienne
Association des infirmières et infirmiers du Canada
Association des pharmaciens du Canada
Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux
Collège des médecins de famille du Canada
Association des consommateurs du Canada
Comité fédéral-provincial-territorial sur les questions pharmaceutiques (observateur participant)
Santé Canada, Direction des produits de santé commercialisés, Direction générale des produits de santé et des aliments (secrétariat)
Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada
Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

Pour plus d'informations sur le Système Canadien de Déclaration et de Prévention des Incidents Médicamenteux, veuillez consulter notre site web au : www.ismp-canada.org

Pour toute information supplémentaire :

Communiquez avec nous au :
1-866-54-ISMPC
(1-866-544-7672)

L'INSTITUT POUR L'UTILISATION SÉCURITAIRE DES MÉDICAMENTS DU CANADA

SYSTÈME CANADIEN DE DÉCLARATION ET DE PRÉVENTION DES INCIDENTS MÉDICAMENTEUX

